



Communiqué de presse

74/21

Montreuil, le 18 juin 2021

Groupe contact DGOS-CNG-Organisations syndicales des Directeurs de la FPH du 16 juin 2021

L'UFMICT-CGT attend des actes !

Les quatre organisations syndicales représentatives des personnels de direction de la FPH ont échangé en visio-conférence avec la directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du centre national de gestion le mercredi 16 juin 2021.

Le Collectif national des directeur.rice.s de l'UFMICT-CGT a attiré l'attention sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les directeur.rice.s qui restent en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire. La CGT a insisté sur la nécessité d'aller au-delà des mesures d'urgence pour repenser en profondeur l'organisation du système de santé et d'action sociale à partir des besoins de la population. Des décennies d'austérité ont amoindri les capacités du service public et les directeur.rice.s ne veulent plus être les gestionnaires de la pénurie.

La DGOS a également présenté un programme de travail sur les problématiques professionnelles. Elle donne des perspectives, mais propose un calendrier qui s'étire jusqu'à la fin de l'année 2022. Si certains thèmes intéressent bien évidemment les collègues, telle la mise à l'ordre du jour de la question de la fusion des corps de DH et D3S, d'autres thématiques comme les conditions de travail, le droit à la déconnexion ou l'égalité femmes-hommes sont repoussées aux calendes grecques. Autant dire que les collègues confronté.e.s à la dégradation de leurs conditions de travail ne sont pas près de voir des améliorations concrètes sur le terrain.

L'UFMICT-CGT craint que la DGOS se contente d'effets d'annonce et n'aille pas au bout des travaux affichés, comme ce fut trop souvent le cas par le passé. L'UFMICT-CGT déplore également que des questions essentielles comme la gestion des postes vacants, la remise à niveau des effectifs ou la question salariale soient oubliées.

Les directeurs de l'UFMICT-CGT ont redit leur indignation face à l'article 40 du projet de loi 4D qui envisage le transfert des postes de chefs d'établissement D3S de protection de l'enfance vers la fonction publique territoriale.

L'UFMICT-CGT a instamment demandé à la DGOS un programme de travail sur la rémunération des élèves directeur.rice.s en formation à l'EHESP, qui doit a minima être alignée sur les dispositions en vigueur dans les autres versants de la fonction publique (ENA et INET) pour les corps et cadres d'emplois équivalents.

Les chantiers ne manquent pas, l'UFMICT-CGT attend enfin des actes forts de la DGOS permettant la reconnaissance de l'engagement professionnel et des réponses concrètes aux préoccupations des collègues.